

CFF

Internet : www.sbb.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Pierre-Alain Urech (vice-président), Fabio Pedrina (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkovitz, Véronique Gigon, Andreas R. Herzog, Beat Schwab

CEO : Vincent Ducrot

Organe de révision externe : Deloitte, Zurich

Brève appréciation des résultats 2022

Les CFF ont *partiellement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2022.

La demande de prestations de transport s'est largement redressée par rapport à la baisse d'activité des années précédentes ; seul le premier trimestre 2022 a encore été marqué par la pandémie de COVID-19. Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré l'augmentation des prestations de transport. Les pénuries (personnel des locomotives et matériel roulant) se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. De meilleures planification et répartition des chantiers ont aussi contribué à la stabilisation générale de l'exploitation ferroviaire. La satisfaction de la clientèle a été bonne, la ponctualité également, avec des variations régionales. Les objectifs en matière de sécurité n'ont été que partiellement atteints ; les CFF ont enregistré plus d'accidents en 2022.

Malgré une amélioration sensible, la situation financière des CFF est restée insatisfaisante. Le résultat annuel s'est amélioré de 80 millions, tombant à -245 millions (2021 : -325 mio), soit de nouveau dans le rouge vif. La nette amélioration des résultats dans le trafic grandes lignes, le bon résultat de CFF Immobilier ainsi que les optimisations de coûts ont eu un effet positif. La correction de valeur de CFF Cargo et les pertes d'Infrastructure-Énergie ont eu un impact négatif. Sans ces deux facteurs, le résultat aurait été équilibré.

L'endettement net correspondait à 11 fois l'EBITDA (2021 : 13,7). Compte tenu de l'activité d'investissement élevée, le résultat des CFF n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Afin de stabiliser durablement la situation financière de l'entreprise, la Confédération et les CFF se sont entendus sur des mesures qui doivent permettre de ramener l'endettement sous le plafond de 6,5 x EBITDA d'ici 2030.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressive et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 284 équivalents plein temps (0,8 %) pour s'établir à 34 227 EPT. La proportion des femmes en général et parmi les cadres a légèrement augmenté (de 18,8 à 19,0 % et de 15,0 à 16,1 %). Au total, 1410 apprentis ont suivi une formation aux CFF. La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 71 points. La confiance dans la direction du groupe a augmenté de 1 point pour atteindre 62 points. Le taux de couverture de la caisse de pensions a baissé en 2022 de 112,4 % à 100,7 %, en raison du faible rendement des placements.

Il n'y a pas eu de changements importants concernant les coopérations.

Le Conseil fédéral attend une nouvelle stabilisation de la situation financière des CFF ainsi qu'une analyse et un traitement des accidents du travail.

Chiffres-clés	2022	2021
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	10 727	9870
Bénéfice consolidé	-245	-325
Total du bilan (mio CHF)	53 562	52 058
Ratio de fonds propres (%)	22,8	24,0
Effectif (nombre d'EPT)	34 227	33 943

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	71	71
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,16	0,88
Ponctualité-client (en %)	92,1	92,6
Résultat trafic voyageurs - grandes lignes (mio CHF)	-47,2	-478,5
Résultat trafic voyageurs - régional (mio CHF)	10,6	-21,3
Taux de couverture technique CP en %	100,7	112,4
Taux de couverture économique CP en %	102,2	100,0

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF)	2 686	2 805
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional/marchandises ainsi qu'à l'exécution de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2022*

1. Orientation stratégique

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

Durant l'exercice, la demande de prestations de transport s'est largement reprise par rapport à la baisse des années précédentes ; seul le premier trimestre 2022 a encore été marqué par la pandémie. Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré l'augmentation des prestations de transport. Les pénuries au niveau du personnel des locomotives et du matériel roulant se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. De meilleures planification et répartition des chantiers ont également contribué à la stabilisation générale de l'exploitation ferroviaire.

La demande dans le trafic voyageurs a retrouvé 90 % du niveau de 2019, ce qui peut être considéré comme un retour à la normalité compte tenu de la généralisation de nouvelles formes de travail (home-office) accélérée par la pandémie. Au total, 1 160 000 passagers voyageaient en moyenne chaque jour en 2022 (2021 : 885 000). Par rap-

port à 2021, les prestations de transport dans le trafic voyageurs ont augmenté : trafic grandes lignes 42 %, trafic régional 29,3 % et trafic international 79 %.

Trafic marchandises en Suisse : offre rentable et axée sur le marché

Le trafic marchandises a été fortement impacté par une correction de valeur sur les installations de CFF Cargo SA à hauteur de -128 millions (effet sur le résultat après déduction des parts minoritaires de Swiss Combi -83 mio), ainsi que par l'arrivée à échéance des mesures d'aide COVID-19. Sur le plan opérationnel, tant le trafic intérieur que le trafic international ont perdu des volumes de transport et légèrement des parts de marché, et les résultats ont été négatifs (CFF Cargo Suisse -187,4 mio ; CFF Cargo International -0,3 mio). Le Conseil fédéral attend une nouvelle stabilisation de la situation financière des CFF ainsi qu'une analyse et un traitement des accidents du travail.

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés. S'agissant des gares, la satisfaction des clients est restée à un niveau élevé. Les CFF concentrent davantage le développement des biens immobiliers sur les logements et soutiennent aussi le logement à prix modéré. CFF Immobilier a dégagé une contribution positive au résultat du groupe (avant paiements compensatoires ; 269 mio CHF ; 2021 : 274 mio CHF).

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

L'état général des infrastructures est jugé « bon » dans le rapport sur l'état du réseau 2022. La division Infrastructure Réseau, au bénéfice d'une indemnisation, a subi une perte de -24 millions de francs (2021 : -25 mio) ; en raison notamment du renchérissement général. Le résultat d'Infrastructure Réseau est compensé par la réserve existante en vertu de la loi sur les chemins de fer. Le secteur Infrastructure Énergie atteint un résultat de -165 millions de francs (2021 : 35 mio). La sécheresse persistante durant l'été, qui a affecté la production d'électricité, en est la principale responsable. La nette augmentation des prix du marché de l'énergie suite à la guerre en Ukraine ainsi que les mesures prises pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en cas de pénurie d'énergie en hiver (maintien d'une plus grande réserve hydraulique dans les barrages) ont également eu un impact négatif.

Ponctualité

Malgré des variations saisonnières et régionales, la ponctualité a été bonne. Dans le trafic voyageurs, 92,1 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2021 : 92,6 %). Dans le trafic mar-

chandises, la ponctualité des envois dans le trafic par wagons complets isolés s'est améliorée de 0,5 % pour atteindre 91,5 %, de même que la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises de transit (<60 minutes de retard pour les clients de CFF Cargo International) de 0,4 % pour atteindre 78,9 %.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est restée constante dans l'ensemble, à 79 sur 100 points, avec une tendance négative dans le trafic voyageurs et positive dans le trafic marchandises.

Sécurité

Durant l'exercice, les CFF ont enregistré davantage d'accidents, d'agressions contre le personnel ou les clients et d'incidents dans le cyberspace. L'indice global prévalant pour définir le niveau de sécurité était le suivant en 2022 : 765 accidents professionnels (2021 : 749), 74 accidents de manœuvre (2021 : 80), 9 accidents de train (2021 : 6). L'efficacité énergétique et en matière de CO₂-du trafic voyageurs et du trafic marchandises, qui dépend fortement du taux d'occupation des trains, a nettement progressé. Les objectifs en matière de gestion des risques d'entreprise (norme ISO 31000) ont pu être atteints.

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

Malgré une amélioration sensible, la situation financière des CFF est restée insatisfaisante. Le résultat annuel s'est amélioré de 80 millions de francs, mais il est resté négatif à -245 millions. (2021 -325 mio). La correction de valeur de CFF Cargo et le résultat fortement négatif d'Infrastructure Énergie ont eu un impact négatif. Sans ces deux effets, le résultat aurait été équilibré. La forte amélioration des résultats dans le trafic grandes lignes, le bon résultat de CFF Immobilier ainsi que les optimisations de coûts ont eu un effet positif. Sur le bénéfice de CFF Immobilier de 269 millions, 150 millions de francs ont été versés à Infrastructure à titre de paiements compensatoires et 100 millions pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement et à la stabilisation de la caisse de pensions.

Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus

Le Conseil fédéral attend une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis. L'endettement net productif d'intérêts a augmenté de 281 millions pour atteindre 11 380 millions de francs, ce qui correspond à 11 fois l'EBITDA (2021 : 13,7), soit une amélioration de 231 millions de francs par rapport à 2021. Compte tenu du maintien d'une activité d'investissement élevée, le résultat des CFF n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Afin de stabiliser durablement la situation financière de l'entreprise, la Confédération et les CFF se sont mis d'accord sur des mesures qui doivent permettre de ramener l'endettement sous le plafond de 6,5 x EBITDA d'ici 2030.

3. Objectifs en matière de politique du personnel

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 284 postes à temps plein (0,8 %) pour s'établir à 34 227 EPT. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 18,8 % à 19,0 % et de 15,0 % à 16,1 %). Au total, 1410 apprentis (près de 4,9 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la réinsertion professionnelle et la compétitivité de leurs collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ils se sont attachés à préserver la santé de leurs employés pendant la pandémie et à mettre en œuvre les prescriptions de la Confédération en matière de protection. Les CFF ne tolèrent ni discrimination, ni harcèlement de nature sexuelle ou personnelle, ni mobbing des collaborateurs, des clients ou des partenaires commerciaux, peu importe la raison (sexe, race, religion, âge, origine, orientation sexuelle, handicaps ou activités politiques/syndicales).

Le principe de l'égalité de traitement s'applique : les collaborateurs ont droit au même salaire pour un travail ou des prestations équivalents. Les CFF analysent périodiquement la structure salariale à l'aide de l'instrument de la Confédération pour l'égalité des salaires (Logib), afin de détecter d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes. L'écart de salaire au détriment des femmes était de 0,7 %, bien en dessous du seuil de tolérance de 5 %.

La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 71 points sur une échelle de 100 ; c'est-à-dire qu'elle n'a pas été affectée de manière mesurable par la situation exigeante pendant et après la pandémie de COVID-19. La confiance dans la direction du groupe a également augmenté de 1 point pour en atteindre 62 ; néanmoins, cette valeur reste faible.

Le taux de couverture de la caisse de pensions CFF est passé durant l'exercice à 100,6 % (2021 : 112,4 %), en raison des mauvais rendements des placements.

4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'exercice. Il convient de mentionner la vente d'une part de 41,5 % dans Rail Europe SAS, une société de distribution de billets de train de compagnies ferroviaires européennes, ainsi que la réduction de 51 % à 33,3 % de la part de CFF Cargo dans Gateway Basel Nord AG. Dans le domaine du trafic voyageurs, les CFF ont poursuivi leurs coopérations avec d'autres compagnies ferroviaires.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Deloitte) recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2022. Il parvient à la conclusion que les comptes consolidés reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'ACF du 7 juin 1999 sur les statuts de CFF SA, l'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par les chefs du DFF et du DETEC ou par leurs représentants.

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 26 avril 2023 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2024 de 1 124 041 CHF (y c. PCA), de la présidente du conseil d'administration (PCA) des CFF de 293 128 CHF ainsi que de la direction du groupe CFF de 6 337 807 CHF (y c. CEO) ainsi que les adaptations des montants maximaux de la rémunération globale du conseil d'administration (y c. PCA) et de la direction du groupe pour l'année 2023 (effets techniques des assurances sociales, élargissement de la direction du groupe) ;
2. qu'il soit pris connaissance de l'utilisation des montants maximaux approuvés par l'assemblée générale en 2021 pour l'exercice 2022 ainsi que du dépassement de 340 francs pour la présidente du Conseil d'administration ;
3. d'approuver le rapport du groupe, les comptes consolidés des CFF et les comptes annuels de CFF SA et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes consolidés des CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO ;
4. de compenser la perte résultant du bilan au 31 décembre 2022 comme suit : Résultat annuel -279,7 mio ; Bénéfice reporté de l'année précédente : 200,6 mio ; Prélèvement sur la réserve art. 67 LCdF Infrastructure et tâche systémique alimentation en courant de traction -19,8 mio ; Affectation à la réserve TRV selon l'art. 36 LTV -134,1 mio ; Compensation par la réserve libre provenant des bénéfices 300,0 mio ; Report à compte nouveau 107,3 mio) ;
5. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2022, clôturé au 31 décembre 2022 ;
6. de reconduire Pierre-Alain Urech, Fabio Pedrina et Andreas Herzog dans leurs fonctions pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2025 ; de reconduire Monika Ribar (présidente du CA), Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkovitz et Véronique Gigon pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024. Beat Schwab ne se représente pas et Daniel Trolliet (représentant du personnel) a atteint la

durée maximale de son mandat. Thomas Ahlburg et Edith Graf-Litscher (représentante du personnel) sont désormais proposés à l'élection, respectivement à partir du 26 avril et du 1^{er} juin 2023, pour un mandat de deux ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025 ;

7. de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 26 avril 2023.